Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit SUCCESSOR® T

**Autres moyens d'identification** 

Code du produit 50000727

Identifiant Unique De Formu: TFXY-027Y-8N41-4EJ3

lation (UFI)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la subs-

tance/du mélange

Restrictions d'emploi re-

commandées

Herbicide

Utilisez comme recommandé par l'étiquette. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FMC Chemical srl/bv Adresse du fournisseur

Parc de l'Alliance, Boulevard de France 9A

1420 Braine-l'Alleud

Belgique

Téléphone: +32 (0)2 3899793 Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)

Urgence médicale:

Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):

+32 14 58 45 45

Belgique: +32 70 245 245 (Centre antipoison) Luxembourg: +352 8002 5500 (Centre antipoison) Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version 1.0

Date de révision: 04.08.2023

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

04.08.2023

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposi-Conseils de prudence

tion le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants. P102

Prévention:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce pro-

duit.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: 1.0

04.08.2023 50000727

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

04.08.2023

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

#### **Elimination:**

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

péthoxamide (ISO) terbuthylazine (ISO) éthanediol

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated

### Etiquetage supplémentaire

**EUH066** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**EUH208** Contient péthoxamide (ISO), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une

réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

Pour les phrases spéciales (SP) et les intervalles de sécurité, consultez l'éti-

auette.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

### Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **SUCCESSOR® T**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		,
	Numéro d'enregistre-		
	ment		
péthoxamide (ISO)	106700-29-2 616-145-00-3	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 25 - < 30
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	
terbuthylazine (ISO)	5915-41-3 227-637-9 613-323-00-2	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 10 - < 20
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1.000 mg/kg	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié	64742-94-5 265-198-5 649-424-00-3	Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	>= 10 - < 20
éthanediol	107-21-1 203-473-3 603-027-00-1	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 (Reins)	>= 1 - < 10
		Estimation de la toxicité aiguë	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **SUCCESSOR® T**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

	ı	ı	1
		Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg	
dodécylbenzènesulfonate de cal- cium	26264-06-2 247-557-8	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 4; H413	>= 1 - < 2,5
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1.300 mg/kg	
Éthoxylates de tristyrylphénol	99734-09-5	Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
2-éthylhexane-1-ol	104-76-7 203-234-3	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire)	>= 1 - < 10
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 4,3 mg/l	
Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated	78330-20-8	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
naphtalène	91-20-3 202-049-5 601-052-00-2	Flam. Sol. 2; H228 Acute Tox. 4; H302 Carc. 2; H351 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 0,25
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

Estimation de la toxicité aiguë par voie orale: 710 mg/kg  1,2-benzisothiazol-3(2H)-one  2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6  2634-33-5 Eye Dam. 1; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10  Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,05 %  Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg		I	1	1
voie orale: 710 mg/kg				
Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10  Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,05 %  Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500,0				
490 mg/kg	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	220-120-9	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10  Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,05 %  Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version 1.0

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas

d'apparition d'une irritation qui persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

En cas d'ingestion Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Principalement l'irritation

Après ingestion, seuls des symptômes non spécifiques ont été

observés lors d'essais sur des animaux avec des produits

similaires, tels qu'une diminution de l'activité.

Risques Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Traitement

Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas

d'ingestion.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro- : Jet d'eau à grand débit

priés

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision:

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023

Date de la première version publiée:

04.08.2023

la lutte contre l'incendie

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan: :

gereux

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Chlorure d'hydrogène Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone Oxydes de soufre Composés chlorés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de

la fuite et contre le vent.

Enlever toute source d'ignition.

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou

d'ammoniaque.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version 1.0

Date de révision: 04.08.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000727

Date de la première version publiée:

04.08.2023

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne

pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et

immédiatement après manipulation du produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de

sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Un panneau d'avertissement indiquant "POISON" est recommandé. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Précautions pour le stockage : Ne pas entreposer près des acides.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

en commun

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette

approuvée par les autorités réglementaires du pays.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
éthanediol	107-21-1	STEL	40 ppm 104 mg/m3	2000/39/EC
Information sup- plémentaire	Identifie la po	ssibilité d'absorption	significative à travers la pea	au, Indicatif
		TWA	20 ppm 52 mg/m3	2000/39/EC
		TWA	20 ppm 52 mg/m3	LU OEL
Information sup- plémentaire	Une pénétrati	ion cutanée s'ajoutar	nt à l'inhalation réglementée	est possible
		STEL	40 ppm 104 mg/m3	LU OEL
2-éthylhexane-1-ol	104-76-7	TWA	1 ppm 5,4 mg/m3	2017/164/EU
Information sup- plémentaire	Indicatif			
		TWA	1 ppm 5,4 mg/m3	LU OEL
naphtalène	91-20-3	TWA	10 ppm 50 mg/m3	91/322/EEC
Information sup- plémentaire	Indicatif			
		TWA	10 ppm 50 mg/m3	LU OEL

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

			• •	
Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
péthoxamide (ISO)			Effets systémiques	0,02 mg/kg
éthanediol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	35 mg/m3

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# **SUCCESSOR® T**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

			locaux	
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	106 mg/kg
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	7 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	53 mg/kg
2-éthylhexane-1-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12,8 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	23 mg/kg
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,3 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	11,4 mg/kg
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,1 mg/kg
naphtalène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	25 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	25 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,57 mg/kg p.c./jour
1,2-benzisothiazol- 3(2H)-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,81 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,966 mg/kg
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,2 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,345 mg/kg

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
péthoxamide (ISO)		0,29 μg/l
éthanediol	Eau douce	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	199,5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	37 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	3,7 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	1,53 mg/kg poids
		sec (p.s.)
2-éthylhexane-1-ol	Eau douce	0,017 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,17 mg/l
	Eau de mer	0,0017 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,284 mg/kg
		poids sec (p.s.)

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

naphtalène	Eau douce	0,0024 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,020 mg/l
	Eau de mer	0,0024 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	2,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0672 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,0672 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,0533 mg/kg
		poids sec (p.s.)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Eau douce	0,00403 mg/l
	Eau de mer	0,000403 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/l
	Sédiment marin	0,00499 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol,

porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser

ce produit.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son

mode d'emploi.

S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de

travail.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version 1.0

Date de révision: 04.08.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000727

Date de la première version publiée:

04.08.2023

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : brun clair, opaque

Odeur : aromatique, type hydrocarbure

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non disponible pour ce mélange.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Non disponible pour ce mélange.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Non disponible pour ce mélange.

Point d'éclair : 110 °C

Méthode: Creuset fermé Seta

Température de décomposi-

tion

non déterminé

pH : 3,93

Concentration: 1 %

(non dilué)

5.02

Concentration: 1 %

Dans une dispersion aqueuse à 1 %.

Viscosité

Viscosité, dynamique : 99,5 mPa.s (19 °C)

90,7 mPa.s (41 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : dispersable

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version 1.0 Date de révision: 04.08.2023

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

04.08.2023

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité relative : 1,075 (20 °C)

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

Répartition de la taille des :

particules

Non applicable

Forme : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Non comburant

Inflammabilité (liquides) : inflammable

Auto-inflammation : 481 °C

Taux d'évaporation : Non disponible pour ce mélange.

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques** 

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Remarques: Basé sur les données d'un produit similaire.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,95 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Remarques: Basé sur les données d'un produit similaire.

**Composants:** 

péthoxamide (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,33 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 4.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Remarques: pas de mortalité

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

terbuthylazine (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.000 - 1.590 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1.000 mg/kg

Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,688 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

éthanediol:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 2,5 mg/l

Durée d'exposition: 6 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cuta- :

née

DL50 (Souris, mâle et femelle): > 3.500 mg/kg

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.300 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Estimation de la toxicité aiguë: 1.300 mg/kg

Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Non classé

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2000 milligramme par kilo-

gramme Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

2-éthylhexane-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 2.047 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 4,3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Estimation de la toxicité aiguë: 4,3 mg/l Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 3.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

naphtalène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris, femelle): 710 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 710 mg/kg

Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 0,4 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 16.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

DL50 (Rat, mâle et femelle): 490 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 490 mg/kg

Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Produit:** 

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

**Composants:** 

péthoxamide (ISO):

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

Méthode : OPPTS 870.2500

Résultat : Pas d'irritation de la peau

terbuthylazine (ISO):

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

cation

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce : Lapin

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Selon les données provenant de composants similaires

éthanediol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Irritation de la peau

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Irritation de la peau

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

naphtalène:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 72 h

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Produit:** 

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritation des yeux

Remarques : Basé sur les données d'un produit similaire.

**Composants:** 

péthoxamide (ISO):

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux

Méthode : US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2400

Résultat : Pas d'irritation des yeux

terbuthylazine (ISO):

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Selon les données provenant de composants similaires

éthanediol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Espèce : Lapin

Méthode : Test de Draize

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

naphtalène:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Cornée bovine

Méthode : OCDE ligne directrice 437 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Espèce : Lapin

Méthode : EPA OPP 81-4

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Remarques : Basé sur les données d'un produit similaire.

**Composants:** 

péthoxamide (ISO):

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Evaluation : Nocif en cas d'ingestion.

Peut provoquer une allergie cutanée.

21 / 52

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

terbuthylazine (ISO):

Evaluation : Pas un sensibilisateur de la peau.

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

éthanediol:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

naphtalène:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Espèce : Cochon d'Inde Méthode : FIFRA 81.06

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

**Composants:** 

péthoxamide (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test de lymphome de souris

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris Résultat: négatif

Type de Test: Test in vivo de réparation de l'ADN du foie de

rat

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

terbuthylazine (ISO):

Mutagénicité sur les cellules : germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Aberration chromosomique de la moelle os-

seuse Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

éthanediol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OPPTS 870.5100

Résultat: négatif

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée: 1.0

04.08.2023

Génotoxicité in vivo Type de Test: essai de létalité dominante

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo Type de Test: test d'aberration chromosomique

Espèce: Rat (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 d

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Remarques: Donnée non disponible

2-éthylhexane-1-ol:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

Date de dernière parution: -

naphtalène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Espèce: Rat (mâle)

Type de cellule: Céllules du foie Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

péthoxamide (ISO):

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

LOAEL : 17 mg/kg p.c./jour

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

terbuthylazine (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce : Rat, mâle et femelle Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 12 mois NOAEC : 1,8 mg/l Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

éthanediol:

Espèce : Souris
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 24 mois
Résultat : négatif

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 720 d

NOAEL : 250 Poids corporel mg / kg

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 24 mois
Résultat : négatif

naphtalène:

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 2 années

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

Résultat : positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effec-

tuées sur les animaux

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

### péthoxamide (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 14 mg/kg p.c./jour

Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour le développement

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 75 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOAEL: 75 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

Type de Test: Étude de toxicité pour le développement

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOEL: 50 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique

sur la reproduction.

### terbuthylazine (ISO):

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

#### dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-

coce

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 400 Poids corpo-

rel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023

50000727

Date de la première version publiée:

04.08.2023

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 600 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

2-éthylhexane-1-ol:

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Effets sur la fertilité

Espèce: Rat

Voie d'application: Dermale

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 250 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 250 Poids cor-

porel mg/kg

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Rat

Voie d'application: Dermale

Toxicité maternelle générale: NOEL: 250 Poids corporel mg /

kg

Tératogénicité: NOEL: 250 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

naphtalène:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

: Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables

28 / 52

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

sur la progéniture ont été observés uniquement à des doses

élevées toxiques pour la mère

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18,5 Poids corpo-

rel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids cor-

porel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Aucune incidence sur les paramètres de repro-

duction.

Méthode: OPPTS 870.3800

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

péthoxamide (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

2-éthylhexane-1-ol:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Produit:** 

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

éthanediol:

Voies d'exposition : Oral(e) Organes cibles : Reins

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spéci-

fique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

péthoxamide (ISO):

Espèce : Rat

LOAEL : 36.2 mg/kg p.c./jour Voie d'application : Oral - nourriture

Durée d'exposition : 90 days

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Remarques : Les effets sont d'une importance toxicologique limitée.

terbuthylazine (ISO):

Espèce : Souris NOEL : 2,97 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 2 years

Espèce : Rat

NOEL : 0,35 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 2 years

Espèce : Chien
NOEL : 0,4 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 1 year

Espèce : Rat

NOAEL : 2,1 mg/kg

Durée d'exposition : 90 d

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEC : 0,9 - 1,8 mg/l Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 12 months

éthanediol:

Espèce : Rat NOAEL : 150 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 12 months

Espèce : Chien

NOAEL : > 2.200 - < 4.400 mg/kg

Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 4 weeks

Méthode : OCDE ligne directrice 410

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 85 mg/kg LOAEL : 145 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 9 Mois

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat, mâle LOAEL : 286 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 15 Jrs

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour
LOAEL : 200 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Oral - gavage
Durée d'exposition : 28 - 54 days

Méthode : OCDE ligne directrice 422

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce : Rat

: 250 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 13 weeks

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Espèce : Rat

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

NOAEL : 80 mg/kg Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 90 d

Espèce : Rat
NOAEL : 150 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 d

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 15 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 28 d

Méthode : OCDE ligne directrice 407

Symptômes : Irritation

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 69 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 d

Symptômes : Irritation, Perte de poids corporel

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

### **Composants:**

### péthoxamide (ISO):

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

### Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

#### Expérience de l'exposition humaine

### **Composants:**

#### Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Contact avec la peau : Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèche-

ment ou gerçures de la peau.

### Effets neurologiques

#### **Composants:**

### péthoxamide (ISO):

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

### Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

#### **Composants:**

#### Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Remarques : Les concentrations de vapeurs supérieures aux niveaux d'ex-

position recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer des maux de tête et des vertiges, sont anesthésiantes et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central. Un contact cutané prolongé et/ou répété avec des matériaux à faible viscosité peut dégraisser la peau et provoquer une irritation et une dermatite éventuelles. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peuvent provoquer une pneumonie chimique ou un œdème pulmo-

naire.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

### **Produit:**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 4,59 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 38,9

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0.5 μg/l

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version 1.0

Date de révision: 04.08.2023

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

04.08.2023

Durée d'exposition: 7 jr

CE50r (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 33.3 µg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > 209 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: > 800 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

**Composants:** 

péthoxamide (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 6,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 20 - 25 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 17 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,00195

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50b (Lemna minor (Petite lentille d'eau )): 0,0079 mg/l

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version 1.0

Date de révision: 04.08.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

Durée d'exposition: 14 jr

BPL: oui

CE50r (Lemna minor (Petite lentille d'eau )): 0,018 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

BPL: oui

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,004 mg/l

Durée d'exposition: 120 h Type de Test: Essai en statique

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,0012 mg/l

Durée d'exposition: 120 h Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

100

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 9,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC: 1,1 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 2,8 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

100

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: 527 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Méthode: OCDE ligne directrice 216

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion de l'azote.

Méthode: OCDE ligne directrice 217

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion du carbone.

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: 84.4 -120.5

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SUCCESSOR® T

Version 1.0

Date de révision: 04.08.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

DL50: > 200 µg/bee

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: env. 1.500 - 2.100 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Méthode: EPA OPP 71-1

terbuthylazine (ISO):

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia (Daphnie)): 69,3 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 0,012

10

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0,0128 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

CE50 (Microcystis aeruginosa (Cyanobactérie d'eau douce)):

0,102 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,09 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,019 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: > 141,7 mg/kgDurée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50: 1.236 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50: > 22.6 µg/bee

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## SUCCESSOR® T

Version 1.0

Date de révision: 04.08.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: > 32  $\mu$ g/bee

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Toxicité pour les poissons LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 - 3

ma/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

LL50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)):

677,9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

EL50: 0,89 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

éthanediol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 72.860

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

10.940 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

(boue activée): > 1.995 mg/l Durée d'exposition: 30 min

Méthode: ISO 8192

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

1.500 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Menidia peninsulae (capucette nord-américaine)

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## SUCCESSOR® T

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

33.911 mg/l

Date de dernière parution: -

1.0

04.08.2023

50000727

Date de la première version publiée:

04.08.2023

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

Durée d'exposition: 21 jr

tiques (Toxicité chronique)

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 7,9

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 65,4

ma/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 500 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 1,65 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

NOEC: 1,18 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Remarques: Selon les données provenant de composants

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## SUCCESSOR® T

Version 1.0

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

04.08.2023 50000727

Date de la première version publiée:

04.08.2023

similaires

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: 1.000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: 1.356 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Méthode: OCDE ligne directrice 223

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Toxicité pour les poissons : CL5

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 21 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

2-éthylhexane-1-ol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 17,1 - 28,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 39 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 3,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 11,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 16,6 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 8,5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

naphtalène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## SUCCESSOR® T

Version 1.0

Date de révision: 04.08.2023

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

04.08.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,16 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,4 - 0,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les microorga-

nismes

CI50 (Bactérie): 29 mg/l Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,37 mg/l

Durée d'exposition: 40 ir

Espèce: Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

Facteur M (Toxicité chro-

NOEC: 0,59 mg/l

Durée d'exposition: 125 jr

Espèce: Daphnia pulex (Daphnie)

nique pour le milieu aqua-

tique)

1

## 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Cyprinodonte à tête de mouton): 16,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,15 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,070

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## SUCCESSOR® T

Version 1.0 Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

04.08.2023 50000727

Date de la première version publiée:

04.08.2023

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 10

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 24 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 12,8 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

## 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité : Remarques: Le produit contient de petites quantités de com-

posants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

**Composants:** 

péthoxamide (ISO):

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

terbuthylazine (ISO):

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 58,6 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

éthanediol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 90 - 100 % Durée d'exposition: 10 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: OCDE ligne directrice 301E

### Éthoxylates de tristyrylphénol:

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

> Biodégradation: 8 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

2-éthylhexane-1-ol:

Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradabilité

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

naphtalène:

Biodégradabilité Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

> Biodégradation: 67 % Durée d'exposition: 12 jr

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité Résultat: rapidement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Bioaccumulation Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

**Composants:** 

péthoxamide (ISO):

Bioaccumulation Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

log Pow: 2,96 (20 °C)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau pH: 5

terbuthylazine (ISO):

Bioaccumulation Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,4 (25 °C)

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Bioaccumulation Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccu-

mulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,72 Méthode: QSAR

42 / 52

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## SUCCESSOR® T

Version 1.0 Date de révision: 04.08.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000727

Date de la première version publiée:

04.08.2023

éthanediol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,36

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 70,79

Méthode: QSAR

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 4,77 (25 °C)

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Remarques: Donnée non disponible

2-éthylhexane-1-ol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,9 (25 °C)

naphtalène:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Facteur de bioconcentration (FBC): 168

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,7

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Durée d'exposition: 56 jr

Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62 Méthode: OCDE ligne directrice 305

Remarques: Cette substance n'est pas considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,7 (20 °C)

pH: 7

log Pow: 0,99 (20 °C)

pH: 5

12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée: 1.0

04.08.2023

## **Composants:**

péthoxamide (ISO):

timents environnementaux

Répartition entre les compar- : Remarques: Modérément mobile dans les sols

Stabilité dans le sol

terbuthylazine (ISO):

Répartition entre les compar- : Remarques: immobile

timents environnementaux

Stabilité dans le sol

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: On s'attend à ce qu'il se répartisse dans les sédiments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Répartition entre les compar- :

Koc: 9,33 ml/g, log Koc: 0,97 timents environnementaux

Méthode: OCDE ligne directrice 121

Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## SUCCESSOR® T

Version 1.0 Date de révision: 04.08.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000727

Date de la première version publiée:

04.08.2023

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dan-

gereux.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Péthoxamide, Terbuthylazine, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Péthoxamide, Terbuthylazine, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Péthoxamide, Terbuthylazine, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Péthoxamide, Terbuthylazine, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## SUCCESSOR® T

Version 1.0

Date de révision: 04.08.2023

Numéro de la FDS:

5: Date de dernière parution: -

50000727

Date de la première version publiée:

04.08.2023

IATA

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Péthoxamide, Terbuthylazine, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe

Risques subsidiaires

 ADN
 : 9

 ADR
 : 9

 RID
 : 9

 IMDG
 : 9

 IATA
 : 9

## 14.4 Groupe d'emballage

### **ADN**

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

#### **ADR**

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)

nels

**RID** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

## **IMDG**

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

## IATA (Cargo)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

### IATA (Passager)

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964

46 / 52

964

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

Groupe d'emballage Ш Étiquettes **Divers** 

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour l'environne-

ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environneoui

ment **RID** 

Dangereux pour l'environne-

oui

ment

**IMDG** 

Polluant marin oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environneoui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne-

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

péthoxamide (ISO) naphtalène

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Non applicable

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## SUCCESSOR® T

Version Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

1.0

04.08.2023

50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

: Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

naphtalène

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et

du Conseil concernant les exportations et importations

Non applicable

de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

34

Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

## Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

## Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## **SUCCESSOR® T**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

2-CHLORO-N-(2-ETHOXYETHYL)-N-(2-METHYL-1-

PHENYLPROP-1-ENYL)ACETAMIDE

terbuthylazine (ISO)

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Texte complet pour phrase H

H228	:	Matière solide inflammable.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	:	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

cures de la peau.

çures de la pe

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Carc. : Cancérogénicité

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Flam. Sol. : Matières solides inflammables

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

2017/164/EU : Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant

une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

91/322/EEC : Directive 91/322/CEE de la Commission relative à la fixation

de valeurs limites de caractère indicatif

LU OEL : Agents chimiques sur le lieu de travail - Liste des valeurs li-

mites contraignantes d'exposition professionnelle - Annexe I

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
2017/164/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
91/322/EEC / TWA : Valeurs limites - huit heures

LU OEL / TWA : Valeurs Limite
LU OEL / STEL : Valeurs Limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



Procédure de electification:

## SUCCESSOR® T

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan: TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

# Information supplémentaire

Classification du melai	nge:	Procedure de classification:
Acute Tox. 4	H302	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Skin Irrit. 2	H315	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Eye Irrit. 2	H319	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
STOT RE 1	H372	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Aquatic Acute 1	H400	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Aquatic Chronic 1	H410	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits

#### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

## Préparé par

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## **SUCCESSOR® T**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 04.08.2023 50000727 Date de la première version publiée:

04.08.2023

## **FMC** Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

LU / FR